

CCS HANDICAP	Date 07-2021
-----------------	-----------------

	<p align="center">CCS : Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile</p> <p align="center">Niveau 3 (CAP)</p>
<p>Public concerné, nombre,</p>	<p>Toute personne souhaitant travailler à domicile auprès de différents publics : Personnes âgées, en situation de handicap, enfants, familles 10 places</p>
<p>Pré requis, modalités et délais d'accès</p>	<p>Pré requis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire du Titre Professionnel Assistant De Vie aux Familles « Selon l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère du travail, « peuvent se présenter aux sessions CCS les candidats ayant obtenu le titre auquel est rattaché le CCS dans la mesure où ces derniers ont suivi un parcours de formation professionnelle en cohérence avec le CCS visé » Les non-titulaires du TP ADVF peuvent suivre la formation sans passer la certification <p>Modalités d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre inscrit comme demandeur d'emploi - Avoir validé son projet auprès du conseiller Pôle Emploi et ou d'un conseiller en évolution professionnelle- CEP. - Fiche de renseignement +entretien individuel
<p>Présentation générale</p>	<p>Vous êtes titulaire du TP ADVF, le certificat complémentaire de spécialisation (CCS Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile) vous permet de vous spécialiser dans l'intervention personnalisée auprès des usagers en situation de Handicap à domicile, et de répondre de manière optimale à la fois aux besoins des bénéficiaires et des employeurs du secteur social et médicosocial.</p> <p>Ce certificat complémentaire de spécialisation permet en particulier de prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage, aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie et mettre en oeuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap</p>
<p>Objectifs</p>	<p>A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage - Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie - Mettre en oeuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap
<p>Contenu de la formation</p>	<p>Spécialiser les futurs professionnels dans l'intervention personnalisée auprès des usagers en situation de Handicap à domicile et répondre de manière optimale à la fois aux besoins des bénéficiaires et des employeurs du secteur social et médico-social.</p> <p>τ Comprendre le Handicap et mieux appréhender l'accompagnement les personnes en situation de handicap à domicile.</p> <p>Module 1 : 14 H L'approche législative : définition et cadre réglementaire (lois et politique du handicap) L'environnement juridique des personnes dépendantes :</p>

CCS HANDICAP	Date 07-2021
-----------------	-----------------

	<p>La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades La loi du 11 février 2005 relative aux personnes Handicapées Les aides sociales et organismes : AAH, AEEH, MDPH, CDAPH... La protection juridique des majeurs et mineurs (loi du 5 mars 2007): tutelle, curatelle, sauvegarde justice Module 2 : 56 H Connaissance du handicap et Représentations sociales du handicap A - Définitions et classification des déficiences et des handicaps (moteurs, intellectuels, sensoriels, polyhandicap, troubles du comportement, conduites addictives ...), leurs étiologies et les éventuels facteurs de risque et/ou aggravants B - Les différents types de handicap : cognitif, psychique, mental, sensoriel et moteur ; poly et pluri-handicap C - Les pathologies invalidantes: myopathie, SLA, SEP, AVC, maladies chroniques, dégénératives, TCC etc... Module 3 : 28 H Identifier les besoins de la personne en fonction du handicap : au niveau des besoins fondamentaux et des besoins spécifiques : enfants, adolescents et adultes : A- Les principes d'ergonomie et les bonnes postures dans l'aide à la toilette, l'habillage, l'aide au repas... B- Les aspects spécifiques de la relation et la communication. C- Communication avec la famille ou l'entourage. Module 4 : 14 H Les conséquences du handicap sur la vie quotidienne, sociale et relationnelle Module 5 : 14 H Repérer les différents types d'accompagnement adaptés et personnalisés. Module 6 : 14 H La place de l'intervenant au sein de l'équipe pluridisciplinaire et limites de l'intervention. Préparation et présentation au CCS - 10,5 heures Application en entreprise - 1 stage sur 3 semaines Les stagiaires sont accompagnés dans leur recherche de stage Un suivi sur le lieu de stage est effectué par le formateur</p>
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Moyens pédagogiques La MFR met à disposition des stagiaires : - Une cuisine pédagogique - Une salle informatique - Un plateau technique Logement pédagogique équipé : cuisine, appareils ménagers, matériels d'entretien du logement et du linge, d'assistance (fauteuil, verticalisateur, déambulateur...), lit médicalisé</p> <p>Méthodes Active, interrogative, mises en situation, jeux de rôles, explicitation de l'expérience, interventions, accompagnement individuel dans l'élaboration du dossier professionnel, accompagnement aux techniques et recherches d'emploi.</p> <p>Modalités Présentiel, expérientiel</p>
<p>Compétences, capacités</p>	<p>CCS Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile</p>

Programme de formation

CCS HANDICAP	Date 07-2021
-----------------	-----------------

Durée	2 mois (210 h dont 105 heures en entreprise) 105 h en MFR – 105 h en entreprise 35 h hebdomadaire
Date	Merci de nous contacter
Lieu	MFR 1958 route de badie 40360 Castelnau –Chalosse
Coût	Possibilité de prise en charge du financement – CPF – OPCO
Responsable de l'action	Virginie VIER Direction de centre Formateurs-formatrices professionnels-elles du métier et formés-es à la pédagogie pour adultes Patricia Canguilhem ; Référent handicap Équipe administrative
Suivi de l'action	Emargement des stagiaires / Attestation de stage Journées d'accompagnement Livret de formation / Bilan de compétences mi-parcours et fin de parcours
Evaluation de l'action	A l'issue de la formation, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnement à partir de production(s) si prévus au RC ; - les résultats des évaluations passées en cours de formation ; - un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC ; - un entretien final avec le jury. <p>PARCHEMIN ET LIVRET DE CERTIFICATION Un parcemin est attribué au candidat ayant obtenu le titre complet. Un livret de certification est remis au candidat en réussite partielle. Ces deux documents sont délivrés par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Direccte Landes</p>
Débouchés	L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile). Les types d'emplois accessibles sont les suivants : -auxiliaire de vie ; -assistant de vie ; -assistant ménager ; -agent à domicile ; -garde d'enfant à domicile ; -garde à domicile.

Passerelles

/